

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 11 octobre 2021

Nombre d'élus au comité syndical : 10

- 2 de Nantes Métropole
- 8 de la ville d'Angers

Secrétaire de séance : Monsieur Aurélien Boulé

Présents : 10

Monsieur Nicolas Dufétel	Ville d'Angers
Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Monsieur Aurélien Boulé	Nantes Métropole
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Madame Christine Stein	Ville d'Angers
Madame Pascale Mitonneau	Ville d'Angers
Madame Bénédicte Bretin	Ville d'Angers
Madame Céline Véron	Ville d'Angers
Madame Hélène Cruypenninck	Ville d'Angers
Monsieur Arash Saeidi	Ville d'Angers

Absents et représentés : 1

Monsieur Antoine Chéreau donne pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général
Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances

Pour les autres institutions :

Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers
Monsieur Jean-Michel Guevel, Paierie Départementale du Maine et Loire

1 - Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 10h00. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Monsieur Aurélien Boulé.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du comité syndical du 15 juin 2021
- 2 Liste des décisions prises par le Président
- 3 Point sur les orientations d'Angers Nantes Opéra

Aymeric Seassau explique que le rapport de Caroline Sonrier vient d'être dévoilé. Il aurait fallu préciser l'importance de la présente séance puisque, l'ordre du jour étant peu contraignant, il va être possible d'échanger sans contrainte de temps sur le projet d'Angers Nantes Opéra.

Alain Surrans souligne que le prochain comité syndical aura lieu le 21 décembre, et comportera le débat d'orientation budgétaire ainsi que la présentation de la délibération sur le nouveau règlement intérieur.

Alain Surrans souhaite faire une rapide présentation du rapport de Caroline Sonrier à qui Roselyne Bachelot a demandé un état des lieux du paysage lyrique en région. L'Etat s'estime en premier lieu responsable du financement de l'Opéra de Paris et de l'Opéra Comique mais se donne moins de responsabilités en région où les opéras sont essentiellement portés par les villes et les collectivités territoriales.

Ce rapport de plus de 130 pages a été rendu en juillet et présenté il y a une semaine lors d'une conférence de presse au ministère de la Culture en présence de tous les directeurs des opéras de France.

C'est le premier rapport, depuis très longtemps, sur l'état général de l'art lyrique en région.

Il y a une trentaine de maisons d'opéra en France dont 26 institutions en région que le rapport Sonrier a étudié avec beaucoup de précisions.

Rappelons que les maisons d'opéra en France accueillent 2,6 millions de spectateurs par an, chiffre impressionnant. Parmi les choses à noter, le prix moyen du billet qui corrige certaines idées reçues puisqu'il n'est que de 25 euros hors Paris.

Il faut souligner que sur les crédits du ministère de la Culture qui vont à l'opéra, 80 % sont réservés aux maisons parisiennes, 20 % aux régions. Seules 5 maisons ont reçu de l'Etat le label d'opéra national.

Cela ne veut pas dire que l'opéra n'est pas un souci pour l'Etat puisque d'autres maisons sont subventionnées mais ces financements ne représentant, au plus, que 15 % de leur budget global - 11 % pour Angers Nantes Opéra.

Le rapport Sonrier pointe une certaine fragilité du secteur puisqu'entre 2006 et 2019, on constate une baisse de 8 % des participations financières des collectivités publiques.

Néanmoins, les recommandations faites à la fin du rapport ne sont pas très contraignantes pour le ministère. Il s'agit d'abord de renforcer l'observation du secteur. Il semble donc que la ROF (Réunion des Opéras de France) ne réussisse pas à assurer cette mission d'observation qui est pourtant sa mission principale. Caroline Sonrier préconise un "Grenelle de l'art lyrique".

Le rapport insiste en outre sur l'importance de la création et sur le soutien à l'emploi permanent.

La responsabilité de la télévision publique dans la prise en compte du secteur lyrique est aussi soulignée.

Mais deux idées majeures émergent. Il s'agit d'abord d'un souhait de rééquilibrage géographique puisque les 5 opéras nationaux de région se trouvent au sud d'une ligne Bordeaux-Nancy (Lyon, Opéra du Rhin, Nancy, Montpellier et Bordeaux).

L'autre préconisation du rapport Sonrier est la fusion des trois "degrés" de label définis par la circulaire de 2017 qui les encadre, au profit d'un label unique, comme celui des centres dramatiques, chorégraphiques, et des scènes nationales, avec pour chaque maison une convention d'objectifs et de moyens.

Pour les opéras nationaux tel que le définit la circulaire, les exigences, en termes de personnel artistique permanent et d'activités, sont telles que trois maisons sur les cinq actuellement labellisées devraient perdre leur label, et que seulement deux autres pourraient l'acquérir. On est loin d'une couverture territoriale comparable à celle de la danse et du théâtre.

Evidemment, un label défini de manière plus souple et contractuelle entre en meilleure résonance avec l'activité d'Angers Nantes Opéra. La convention qui liait Angers Nantes Opéra au ministère de la Culture a échu en 2020. Après une année de COVID, une nouvelle convention doit être signée pour la période 2022-2026. Tout l'enjeu est de lui donner un contenu qui intègre les missions d'Angers Nantes Opéra dont nous allons parler dans la suite de notre réunion, en redéfinissant au passage ces missions au regard des objectifs de l'ensemble des collectivités territoriales qui contribuent à son financement.

Alain Surrans propose de débattre de ces missions en six grands chapitres.

1 – Qu'est-ce qu'une programmation de maison d'opéra ?

Les maisons d'opéras n'ont pas une image très positive parce qu'elles consacrent une grande partie de leur activité aux œuvres du passé. Le projet de la nouvelle direction d'Angers Nantes Opéra a été, clairement, de travailler sur un concept d'opéra moderne et populaire. Le spectacle lyrique est un spectacle total qui fait appel à des corporations très spécialisées et très nombreuses. Il faut mettre en valeur cette richesse. L'opéra doit frapper les imaginations.

Une autre idée forte est que le répertoire lyrique appartient à tous, même à ceux qui ne vont pas à l'opéra. Il faut travailler cette appropriation tout en tenant compte de la culture du public et du "non-public" – dans l'esprit des droits culturels. Des projets comme *Les Sauvages* se veulent porteurs de cette démarche.

La programmation portée par Angers Nantes Opéra, depuis trois ans, inclut aussi, délibérément, l'art chorégraphique dont toute l'histoire, en France, est liée étroitement à celle de l'opéra. Dans beaucoup de maisons, les ballets permanents ont disparu depuis les années 80, au profit de la danse contemporaine. Il faut revenir à la danse sans retour en arrière, en trouvant le bon positionnement avec le CNDC et le Centre Chorégraphique National de Nantes.

Nicolas Dufétel partage ce qu'Alain Surrans a dit. Il confirme, sur le rapport Sonrier, qu'il n'y a pas eu d'annonce extraordinaire, hormis la question des labels.

Quant au répertoire, Nicolas Dufétel remarque et salue le retour des opéras qui "parlent aux gens". L'opéra est universel, comme le sont les droits culturels. C'est un art total et décloisonné, grâce notamment aux nouvelles technologies.

Alain Surrans souligne l'intérêt d'une programmation élargie à d'autres disciplines de la voix. Ainsi les Voix du Monde amènent une autre culture plus moderne, moins associée à l'élite.

Développer les accueils, notamment au Théâtre Graslin, permet d'élargir encore l'éventail, avec de la variété, du rock "acoustique", du hip-hop.

Aurélien Boulé ajoute qu'il ne faut pas minimiser le fait que des pièces qui sortent de l'ordinaire peuvent aussi intéresser le public.

Claudette Daguin constate que le public a changé. Depuis l'arrivée d'Alain Surrans, le théâtre n'est plus pour les élites, il faut continuer dans ce sens.

Alain Surrans répond que le Théâtre d'Angers est un théâtre traditionnellement très populaire et qui, en même temps, a été porteur de renouvellement et de modernité dès les années 70.

Céline Véron qui est professeure dans un lycée professionnel rappelle que le paramètre de l'accueil des élèves est à prendre en compte, l'accès à l'art est très important. L'entrée par la voix est intéressante pour lever une pudeur qui fait dire que "ce n'est pas pour moi".

Alain Surrans rappelle que les lycéens sont en salle avec le public. Il n'y a pas que des séances qui sont réservées aux scolaires.

Alain Surrans revient sur le rapport Sonrier qui souligne la nécessité de la création et des opéras contemporains. Or, les budgets pour monter ces opéras contemporains sont conséquents. A côté des maisons d'opéra, il y a beaucoup de compagnies et d'ensembles qui ont développé des savoir-faire pour des productions plus audacieuses et moins chères. Il faut s'associer à elles. Enfin il faut œuvrer à la création d'un répertoire contemporain en programmant des reprises, car il y a très peu d'ouvrages qui s'installent dans le répertoire.

Elhadi Azzi demande s'il existe un observatoire local. D'autres part aller chercher un public par exemple d'adolescents qui a déjà ses réflexes est compliqué.

Il faut faire connaître les métiers car on ne sait pas qui travaille dans cet univers en dehors des artistes.

Nicolas Dufétel rappelle que la danse est un monde à part, car les carrières sont très courtes.

Alain Surrans répond que les maisons d'opéras ne peuvent pas répondre à toutes les problématiques même si elles ont un rôle à jouer.

2 – La mutation des artistes

A partir des années 70 le répertoire s'est diversifié. Auparavant, tout était chanté en français. Aujourd'hui les artistes lyriques sont formés à chanter dans toutes les langues.

Nicolas Dufétel souhaiterait un retour des opéras (Mozart, Verdi ou Wagner) chantés en français pour que le public puisse se les approprier.

L'alternance ayant disparu, les troupes n'existent plus. Cependant, Angers Nantes Opéra a choisi d'accueillir des artistes lyriques en résidence qui sont ses ambassadeurs. Ils ont commencé l'action culturelle dans les quartiers auprès des différents publics. Les expériences de la saison dernière étaient très intéressantes notamment dans les établissements scolaires.

De même, les artistes du chœur, qui, eux, sont, permanents ont beaucoup de bonne volonté pour participer à une action culturelle de qualité.

Outre les forces internes, il faut solliciter tous les partenariats possible. En ce qui concerne la création, réfléchir avec des partenaires inscrits dans la modernité, comme le Lieu Unique, et avec l'ONPL pour inventer des actions significatives avec des compositeurs d'aujourd'hui.

Enfin, la parité, la diversité, la place du handicap, constituent des chantiers qui doivent être présents à tous les stades et en toutes circonstances.

Elhadi Azzi demande s'il peut y avoir des créations participatives ?

Alain Surrans répond que oui. Il y reviendra.

3 – L'artisanat

Notre maison possède un atelier de décor et de costumes. Il n'est pas aisé de soutenir l'activité de ces ateliers alors qu'il est de plus en plus nécessaire de coproduire et de mutualiser.

Cette activité est extrêmement importante. C'est de l'artisanat de haute qualité mais aussi de l'innovation qu'il faut intégrer dans le projet d'activité de la maison.

Il faut mettre en valeur ces métiers extrêmement créatifs. L'intérêt est que cela crée quelque chose de fédérateur. Les équipes se soudent mieux en "mode projet".

La question de l'insertion professionnelle est à développer. Il y aura un vrai plan d'insertion dans les années à venir, concernant tous les corps de métier présents à l'Opéra. Parmi les nouveautés à creuser : les artistes lyriques les chefs de chœur, les métiers de la couture, du décor, de la technique, avec des partenaires déjà présents comme le Pont Supérieur, et d'autres à trouver.

Par ailleurs, nous aurons une nouvelle secrétaire générale en novembre qui aura des dossiers à traiter sur ces aspects et sur d'autres comme le développement durable.

Aurélien Boulé a remarqué dans d'autres maisons que les bars d'opéra créaient beaucoup d'osmose entre le public, le personnel les artistes ce qui n'est pas le cas à Graslins.

Alain Surrans répond qu'il n'y a pas d'endroits dédiés au bar, au Théâtre Graslins en tout cas. C'est très compliqué d'installer un lieu à cet effet quand on a aussi peu de place. En revanche, tout est à faire au Grand Théâtre d'Angers car le foyer est un espace formidable.

Thomas Pialoux rappelle qu'il y a aussi un problème économique pour trouver des opérateurs qui acceptent de tenir le bar.

4 – Le public

Nous plafonnons au même nombre de représentations – lyriques en tout cas – depuis un certain nombre d'années, faute de moyens bien sûr, mais aussi d'une vraie politique de marketing et d'enjeux nouveaux en termes de fréquentation. Encore un dossier important pour la nouvelle secrétaire Générale.

Or nous avons évolué sous la pression des événements : du fait du covid et de l'incertitude qu'il générerait, l'abonnement a été supprimé et remplacé par un Pass qui a créé une dynamique avec le public. C'est une mutation d'importance. Il faut créer une nouvelle relation avec les publics, faire venir de nouveaux spectateurs

Christine Stein ajoute que parfois les abonnés ne venaient pas voir les spectacles ce qui empêchait les autres publics de venir.

Alain Surrans assure que le pass répond bien à cette problématique.

Sur le public, la notion de droits culturels intervient notamment sur les projets participatifs qui sont très importants.

Alain Surrans a accepté une mission de Nantes Métropole sur les chœurs amateurs autour de l'événement « et si on chantait ensemble ». Angers Nantes Opéra se donne pour mission de fédérer les chorales afin de développer des actions innovantes sur le terrain – à Nantes, mais aussi à Angers et en région.

Le covid a aussi amené un développement des captations. L'audiovisuel a été un grand soutien pendant la pandémie, même s'il a fallu financer les tournages avec de très rares soutiens des médias audiovisuels. Evidemment, dès lors que le public revient dans les salles, on investira moins dans de tels projets.

Il restera néanmoins, chaque mois de juin, la retransmission d'opéra sur petit et grand écran qui, elle, a trouvé d'ores et déjà ses financements.

Elhadi Azzi ajoute que la culture est commune à un groupe d'individus. Il faut se poser la question du groupe d'individus qu'il faut toucher.

Alain Surrans explique qu'une des difficultés est de travailler non pas tant sur des groupes sociaux, qu'on peut identifier et toucher, mais sur des "tranches générationnelles" de plus en plus minces et dont les cultures sont très clivées.

5 – L'institution lyrique / 6 – L'entreprise

L'opéra est un art de maison. Le théâtre à l'italienne est un peu son berceau.

Mais c'est aussi un art de compagnie. Angers Nantes Opéra accueille des artistes, des concepteurs, des artisans qui se rassemblent dans le temps de la production pour créer une sorte de grande équipe. Une équipe dont il faut travailler sans relâche l'unité et la dynamique.

Mais l'institution se définit aussi par sa relation à tout le milieu professionnel qui l'entoure, au plan local, au plan national, mais aussi à l'international. Son identité tient beaucoup à ses partenariats. Pour Angers Nantes Opéra, celui avec l'Opéra de Rennes, avec les deux orchestres de Pays de Loire et de Bretagne, sont constitutifs de son projet.

Enfin, les collectivités publiques sont essentielles pour la définition de son identité. Certes, Angers Nantes Opéra est d'abord une entreprise. Le souci de l'emploi permanent exige une stabilité qui n'exclut par les évolutions internes, à travailler sans relâche. Angers Nantes Opéra a par ailleurs des progrès à faire en matière de management.

Mais une maison d'opéra est aussi inscrite dans des missions de service public, qu'il va falloir développer dans les années qui viennent. Les moyens investis par les villes et les métropoles, les départements, la Région, l'Etat exigent qu'Angers Nantes Opéra participe à leurs politiques culturelles, mais aussi sociales. L'idée émise par le maire d'Angers que le financement passe de la Ville à Angers Loire Métropole ouvre ainsi tout un questionnement passionnant qui va être très pregnant dans les prochaines années.

Conclusion :

Dans le paysage des institutions en région, Angers Nantes Opéra se situe entre les grandes maisons d'opéras et les plus petites. Sa réputation est plutôt bonne. Il faut engranger les bénéfices du nouveau projet. On l'a vu ces dernières années, il reste cependant un problème de financement, qui pourra être posé dans le cadre des discussions autour de la convention à signer avec le ministère de la Culture.

Cette convention devrait aussi associer la Région et les départements aux deux métropoles et la DRAC. La mutualisation avec Rennes et l'étroite collaboration avec l'Orchestre National des Pays de la Loire doivent être également mises au premier plan.

Aymeric Seassau ajoute que le débat est vaste mais nécessaire. La politique culturelle française suscite toujours un débat très vif.

Thomas Pialoux ajoute qu'en décembre une délibération sera proposée sur un changement de régime fiscal qui interviendrait en 2022. L'intérêt est financier, cela dégagera autour de 200 000 euros de budget en plus.

Plus personne ne demandant la parole, Le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Le Président



Monsieur Aurélien Boulé

Monsieur Aymeric Seassau